**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DU DOUBS**

**Canton de Frasne**

**Arrondissement de Pontarlier**

**Commune de Métabief**

**Délibération du Conseil Municipal**

**Séance du 02 novembre 2026**

L'an deux mille vingt-six, le lundi 02 novembre, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 27 octobre 2026, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.

***Présents :***

Gérard Dèque, Laurent Poncet, Lucie Rousselet-Jurcevic, Bénédicte Lavier, Francis Meuterlos, Dylan Magnin, Xavier Colisson, Véronique Saget, Clothilde Salah, Florence Collino, Mickaël Linares.

**Excusés :** Christelle Demart, Charlotte Chassard,

**Absent :** Thibault Decreuse, Philippe Bizet.

**Pouvoirs :** Christelle Demart à Laurent Poncet.

**Secrétaire** : Francis Meuterlos

Nombre de membres

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Votants : 12
- Ayants donné procuration : 1
- Absents :2

**OBJET : AVENANTS A PLUSIEURS CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION DE TERRAINS AGRICOLES POUR TRANSMISSION A L'EARL PIERRE MARANDIN**

Date de la convocation : 27/10/2026

**Délibération n°2026-H-02**

Résultat du vote : APPROUVÉ

Pour : 12
Contre :
Abstention :

**Délibération certifiée exécutoire.**

Extrait transmis
contrôle de légalité le : 14/11/26

Publié le : 14/11/26

Le GAEC MARANDIN composé de Pierre et Thierry MARANDIN n'existe plus depuis le 01/06/2025 date de départ à la retraite de M. Thierry MARANDIN. La structure se nomme depuis cette date EARL PIERRE MARANDIN.

Dans ce contexte, il convient des régulariser les différentes conventions de mise à disposition de terrains agricoles qui étaient initialement mise à profit du GAEC MARANDIN.

Les terrains concernés sont les suivants :

1/ Bail Rural Environnemental du Cernois pour les parcelles : B20, B21 et B22 (Le Cernois),

2/ Prêts à usage :

- pour les parcelles : A 504, B 4, B 5, B 6, B 50 et B 53 (Le Pouillet et Le Morond),
- pour la parcelle : AD 112 (Champs Coiteux),
- pour la parcelle : AH 413 comprenant la loge (Le Tertre),
- pour la parcelle : ZA 33 (Les Rouchaux),

3/ Concessions temporaire :

- pour la parcelle : C 714 (Crêt Lernier),
- pour la parcelle : AC 17 (Devant chez Vuillaume).

(Pour rappel le prêt à usage concernant la parcelle : AE 40 est déjà au nom de l'EARL Pierre MARANDIN)

REÇU EN PREFECTURE
le 14/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-025-212503809-20261102-26H02-DE

***Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :***

***- approuve la rédaction d'avenants actant le changement de nom du détenteur des différentes conventions au profit de***

***l'EARL PIERRE MARANDIN***

***- autorise le Maire à signer les pièces y afférant.***

Mme SAGET demande s'il est possible que l'exploitant nettoie les bouses sur la voie publique.

Laurent Poncet indique qu'il a rencontré l'exploitant mais ce dernier n'a pas beaucoup de solution.

Il précise également que Pierre Marandin ne dispose pas actuellement des capacités financières pour délocaliser la ferme vers les zones adaptées du PLU.

M. le Maire propose que la commune contacte la chambre d'agriculture pour étudier les solutions.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Métabief,

***Le Maire***

***Gérard DEQUE***




REÇU EN PREFECTURE
le 14/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-025-212503809-20261102-26H02-DE